



Exploitation en difficulté : réa

Le contexte actuel pèse sur la trésorerie des exploitations. Les agriculteurs doivent agir vite pour passer le cap.

Plusieurs signaux doivent alerter l'agriculteur : un prix d'équilibre non atteint, une utilisation des ouvertures de crédit à 100 %, une baisse importante de chiffre d'affaires... De même, ne pas pouvoir rembourser un crédit de campagne à la récolte ou l'accumulation des factures impayées sont autant d'indices révélant que l'exploitation est en difficulté. L'agriculteur ne doit pas laisser cet état empirer. Des mécanismes ou procédures existent afin de rétablir la situation.

Benoît Goupil de Bouillé

▼ L'AVIS DE L'EXPERT

FRANCK LANNUZEL, expert foncier et agricole, membre du réseau Experts Emergens (1) à Saint-Renan (29)

« Le maître mot est l'anticipation »



« A la lecture du bilan, il est souvent trop tard ! Dès les premiers signes de difficultés de trésorerie, l'exploitant doit se tourner vers son conseiller afin de voir comment rétablir sa situation. Un diagnostic de l'activité permet de pointer les difficultés et de proposer des solutions afin de rétablir la trésorerie. D'un coût

d'environ 1 000 €, il peut être effectué en quelques jours. De même, un tour de table avec ses créanciers permet de les rassurer. A partir de cette phase, un règlement amiable peut être préconisé. La banque et la MSA réclament presque systématiquement cette "tutelle". L'accompagnement par un conseiller est essentiel pour mettre en place des actions adaptées à l'exploitation. »

(1) Ce réseau spécialisé est destiné à répondre à la demande d'assistance des agriculteurs. Contact : experts.emergens@orange.fr ou 05 62 26 72 84.

Cinq procédures possibles

Le règlement amiable agricole



LA SITUATION Un Gaec exploite 140 ha, dont 100 ha de cultures, et produit 940 000 l de lait.

Mais des problèmes sanitaires entraînent des pénalités et une baisse de production. L'ouverture de crédit est utilisée à 100 % depuis plusieurs mois. Le prix du lait est en baisse et le Gaec n'a pas réglé les deux derniers appels de cotisations MSA.

Les trois associés sollicitent un diagnostic pour faire le point.

LE DÉTAIL DES CHIFFRES

Activité laitière	+ 155 000 €
Cultures	+ 41 000 €
Primes Pac	+ 52 000 €
Marge brute totale	= 248 000 €
Charges de structure (dont MSA)	- 127 000 €
Excédent brut d'exploitation	= 121 000 €
Annuités d'emprunt	- 84 000 €
Frais financiers	- 5 000 €
Rémunération des trois associés	- 42 000 €
Autofinancement	= - 10 000 €



La trésorerie ne permettra pas d'honorer les prochaines annuités et de rémunérer le travail.

Le Gaec risque d'être en difficulté.



Un règlement amiable agricole est mis en œuvre

Les prêts bancaires sont restructurés : 6 mois de différé de remboursement et étalement du capital restant dû sur 9 ans au lieu de 5 ans. Le retard MSA est étalé sur 18 mois, dont 6 mois de différé.

LE FONCTIONNEMENT

- Cette procédure **confidentielle et flexible** concerne les exploitations qui ne sont pas en cessation de paiement.
- Elle instaure un climat de confiance et de discussion pour trouver des solutions amiables.
- Après un **diagnostic** et un **tour de table** avec les principaux créanciers de l'entreprise, le conciliateur propose des scénarios pour rétablir la situation :
 - la **restructuration des prêts** sur une durée négociée librement avec la banque (souvent sur plus de 10 ans avec différé de 6 à 12 mois) ;
 - le remboursement des cotisations sociales et des fournisseurs peut être étalé et différé.
- En cas d'accord, un protocole est signé. Si la conciliation échoue, un rapport de carence est établi.

Remarque : afin de favoriser la discussion, l'agriculteur peut s'adresser à un juge et demander la suspension des poursuites à son encontre. En contrepartie, la procédure perd alors son caractère confidentiel.

gir à temps

La sauvegarde

LE FONCTIONNEMENT

■ Trop rarement utilisée, la sauvegarde est un outil très efficace. Elle ne peut être **demandée que par l'exploitant qui ne doit pas être en cessation de paiement** ; il faut donc s'y prendre tôt. Contrairement au règlement amiable, elle concerne tous les créanciers sans exception.

- Une **période d'observation** (en général 12 mois, voire plus) permet de bâtir un plan de remboursement du passif (durée maximale de 15 ans) en cohérence avec l'économie de l'entreprise.
- Cette procédure, très proche du redressement judiciaire dans ses effets, **présente l'avantage d'offrir aux cautions personnes physiques (famille du dirigeant) une protection très importante et durable.**



Le redressement judiciaire

LA SITUATION Les époux Martin élèvent 300 truies et commercialisent 6 470 porcs charcutiers par an. Ils cultivent 35 ha et sont aidés par un salarié à temps plein. Ils achètent l'intégralité des aliments pour leurs porcs et subissent la hausse du prix des matières premières. Le bâtiment « gestantes » a fait l'objet de lourds investissements de mise aux normes. L'ouverture de crédit est utilisée à 100 % et les mensualités de prêts du dernier mois sont impayées. Des paiements sont rejetés par leur banque. Inquiets, ils sollicitent un diagnostic financier pour faire le point.



LE DÉTAIL DES CHIFFRES

Activité porcine	+ 225 900 €
Cultures	+ 15 800 €
Primes Pac	+ 13 500 €
Marge brute totale	= 255 200 €
Charges de structure (dont MSA)	- 126 450 €
Excédent brut d'exploitation	+ 128 750 €
Annuités d'emprunt	- 114 450 €
Frais financiers	- 12 800 €
Besoins familiaux	- 30 000 €
Autofinancement	= -28 500 €

Echéances (sous 30 jours) :

Actif disponible	+ 70 230 €
Disponibilités bancaires	Néant
Vente de porcs en cours	34 000 €
Créance sur vente	36 230 €
Passif exigible	- 119 260 €
Echéances bancaires	9 530 €
Factures d'aliments en retard	90 070 €
Autres factures et salaires	19 660 €
Ecart entre actif et passif	- 49 030 €

☞ La situation est alarmante : aucune autre rentrée d'argent n'est prévue ; un réajustement à l'amiable n'est pas possible.

➔ **Un redressement judiciaire est mis en œuvre.** Les dettes bancaires, sociales et fournisseurs font l'objet d'une restructuration à 100 % sur 12 ans au lieu de 5, au terme d'une période d'observation de 12 mois.

LE FONCTIONNEMENT

- La procédure vise à **sauver l'exploitation en cessation de paiement**, mais aussi ses créanciers.
- Elle entraîne la **suspension des poursuites mais ne protège que temporairement les cautions.**
- L'agriculteur garde la maîtrise totale de son exploitation, sauf si un administrateur est nommé.
- A l'issue d'une **période d'observation** (voir sauvegarde), le mandataire avec l'appui des conseillers présente un **plan de redressement** qui peut aller jusqu'à 15 ans.
- L'investissement sera plus difficile mais reste possible, surtout s'il a été prévu dans le plan.

Seuils d'alerte : exemples de ratios que l'expert surveille

Activité	Ratios	Seuil d'alerte	Conséquences probables
Production laitière	Total des dettes / nombre de litres par an	Si > 1 €	Risque de difficultés à surmonter la situation
Production porcine	Dettes fournisseurs d'aliment / CA annuel	Si > 20 %	Risque de cessation de paiement
Toutes exploitations	Intérêts bancaires et agios / CA annuel + primes	Si > 6 %	Absence de fonds de roulement

La liquidation

LE FONCTIONNEMENT

- Lorsque la situation ne peut être redressée, un liquidateur est nommé pour vendre les biens.
- Quel que soit le résultat de la vente, le passif sera définitivement éteint ; les cautions seront sollicitées si elles garantissent tout ou partie du passif résiduel.
- La liquidation peut être à l'initiative du débiteur : bien anticipée, elle peut dans certains cas être un outil intéressant de cession de l'entreprise.



La procédure Agridiff

LE FONCTIONNEMENT

- Cette procédure administrative peut être menée parallèlement aux autres procédures.
- L'exploitation doit justifier d'un endettement minimal et d'une baisse de rentabilité tout en restant viable.
- Elle peut obtenir une prise en charge partielle de ses intérêts bancaires et des cotisations sociales.

